

18 décembre 2007



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
ONUDC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

**21^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse,
17-18 décembre 2007**

Décisions, Recommandations et Conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

1. *Adopte* l'ordre du jour provisoire ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingtième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 20^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note avec gratitude* du Rapport du Directeur exécutif et des observations des participants ;

Point 2 de l'ordre du jour : Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

- 4.1 *Estime* que le but de l'évaluation est de déterminer l'efficacité, l'efficience et les résultats des actions de l'ONUSIDA (y compris le Secrétariat de l'ONUSIDA, le CCP et les Coparrainants) à l'échelon mondial, régional et des pays ;
- 4.2 S'agissant des aspects que la deuxième Evaluation indépendante doit traiter, *convient* que les questions ci-après soient incluses, et *convient également* que les observations de la plénière (voir annexe 1) sur ce point de l'ordre du jour

soient soumises au Comité de surveillance pour examen et inclusion, le cas échéant, dans l'offre pour l'Equipe chargée de l'évaluation :

a) L'évolution du rôle de l'ONUSIDA dans un environnement en mutation

Etant donné les changements de situation qui surviennent à l'échelle mondiale, régionale et nationale, l'évolution du rôle et des priorités du Programme commun doit être clairement définie, en ce qui concerne notamment les relations de travail avec des institutions telles que le Fonds mondial, le PEPFAR, l'UNITAID, les donateurs bilatéraux, le secteur privé, les organisations régionales et d'autres, qui ont toutes pris de l'ampleur depuis l'Evaluation sur cinq ans. Dans quelle mesure l'ONUSIDA crée et tire profit des synergies avec ses partenaires, y compris ceux qui préconisent et élaborent des vaccins contre le VIH et d'autres technologies appropriées et les organisations de personnes vulnérables et de personnes vivant avec le VIH ?

b) La gouvernance de l'ONUSIDA

L'évaluation devra comporter un examen des structures de gouvernance et de responsabilisation de l'ONUSIDA (Conseil de coordination du programme, Comité des organismes coparrainants et Budget-plan de travail intégré) et des rapports du Programme commun avec les Coparrainants et les autres organismes du système des Nations Unies eu égard à un large éventail de sujets, en raison surtout de l'expansion de l'organisation, de l'arrivée de nouveaux partenaires sur la scène et du nombre croissant d'activités entreprises. L'évaluation doit examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail mondial et de l'examen de la participation des ONG et de la société civile au Conseil de coordination du programme.

c) La réponse à l'Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA

Il est important d'examiner dans quelle mesure l'ONUSIDA a été capable d'appliquer les recommandations et activités proposées par l'Evaluation sur cinq ans sur la base des décisions du CCP. Il est également nécessaire de déterminer tous les facteurs ayant facilité ou limité la mise en œuvre par l'ONUSIDA de ces recommandations, à savoir les capacités nationales, les ressources disponibles et la pénurie de ressources. La mise en œuvre devra aussi être évaluée au niveau du siège, des régions et des pays pour déterminer l'efficacité, l'efficience, l'équité et l'acceptabilité globales du Programme.

d) Les rapports entre le Secrétariat, les Coparrainants, les institutions et les pays

Les composantes de l'ONUSIDA et les relations opérationnelles au niveau du siège, des régions et des pays entre le Secrétariat, les Coparrainants et d'autres institutions telles que le Fonds mondial doivent être examinées. Ceci implique également l'évaluation de l'efficacité de l'ONUSIDA sur le plan de la coordination, de la cohérence et de la compatibilité avec les activités et stratégies du programme, et la manière dont la « Répartition des tâches » a affecté les relations professionnelles dans les pays et tenu compte du point de vue des gouvernements nationaux. L'ONUSIDA remplit-il son rôle de coordination des activités de lutte contre le sida à l'échelle mondiale ? L'évaluation doit déterminer le rôle que joue l'ONUSIDA dans le renforcement des systèmes de santé et établir les améliorations à apporter afin que les systèmes soient renforcés de manière à appuyer les objectifs de l'ONUSIDA.

e) L'administration du Programme commun

Il s'agit là d'évaluer comment l'administration et les pratiques de travail du Secrétariat de l'ONUSIDA ont évolué depuis sa création, y compris ses relations institutionnelles avec l'OMS et le PNUD, et si l'ONUSIDA s'est montré suffisamment souple et créatif pour suivre les changements de rythme de travail et de type de demandes qui sont apparus avec le temps, dont le transfert des ressources vers les pays. Les schémas et processus d'affectation et de gestion du personnel devront être étudiés.

f) Unis dans l'action

Il conviendra d'examiner l'effet de la réforme des Nations Unies, du groupe de travail mondial et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sur l'exécution par l'ONUSIDA de son mandat, en particulier dans les pays, comment cet effet est perçu par les pays, les Coparrainants, les donateurs et le personnel, et comment cela pourrait influencer sur l'avenir. Il faudra également étudier l'impact qu'a eu l'ONUSIDA sur la réforme de l'ONU et sur une plus grande cohérence au niveau national, régional et mondial.

g) La collaboration avec la société civile

La mesure dans laquelle l'ONUSIDA a été capable d'appuyer, d'inclure, de faire participer activement et d'intégrer de manière significative et mesurable les préoccupations et les capacités de la société civile, et les types de relations fonctionnelles et de partenariats qui se sont développés à divers niveaux opérationnels doivent être examinés et faire partie intégrante de toutes les questions qui seront traitées par l'évaluation indépendante.

h) La place respective des hommes et des femmes dans l'épidémie

Il conviendra d'examiner la mesure dans laquelle l'égalité des sexes a été intégrée dans les activités de l'ONUSIDA à l'échelon mondial et national et la mesure dans laquelle ces questions ont été incorporées dans les stratégies et actions nationales. Ceci doit inclure la mesure dans laquelle l'ONUSIDA a appuyé les efforts déployés par les pays pour tenir compte de la place respective des hommes et des femmes dans l'épidémie. Le bilan de l'impact de l'égalité des sexes doit inclure : une analyse de l'application des mesures recommandées ; le suivi des effets des programmes axés en particulier sur l'un ou l'autre sexe ; la ventilation systématique des données par sexe et l'intégration des indicateurs d'appartenance sexuelle et d'égalité dans les cadres de suivi et d'évaluation ; et voir si l'on dispose des capacités internes nécessaires pour des analyses par sexe et l'élaboration des lignes d'action. Il conviendra également d'examiner les activités concernant les normes sexospécifiques, les interventions auprès des minorités sexuelles, y compris les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les communautés transsexuelles.

i) L'appui technique aux ripostes nationales au sida

Il conviendra d'examiner la portée de l'appui technique dispensé par l'ONUSIDA en examinant les activités réalisées dans les pays affectés, les besoins et priorités de ces pays, et la quantité et la qualité de l'appui dispensé, y compris les coûts d'opération, les disponibilités, les mécanismes de coordination comme les Equipes communes des Nations Unies et autres destinés à améliorer la prestation des services. Dans quelle mesure l'ONUSIDA prévoit-il des procédures souples pouvant être adaptées aux différentes situations nationales et régionales ?

j) Les droits de la personne

Comment les programmes et politiques de l'ONUSIDA ont-ils contribué à renforcer les droits des populations vulnérables et se sont employés à résoudre les problèmes d'inégalité entre les sexes, de stigmatisation et de discrimination ? L'autonomisation des populations vulnérables fait-elle partie de ses priorités et l'organisation fait-elle en sorte que les objectifs du programme tiennent compte des priorités établies par les populations vulnérables elles-mêmes ? Ceci doit inclure des mécanismes qui favorisent une participation véritable des populations vulnérables à l'élaboration des politiques et des programmes.

k) Une participation plus grande et plus importante des personnes vivant avec le VIH

La mesure dans laquelle l'ONUSIDA a favorisé la participation active et véritable des personnes vivant avec le VIH grâce à des processus de sélection ouverts à tous, transparents et démocratiques et au choix, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de l'ONUSIDA dès leur lancement.

- 4.3 *Convient* que la deuxième Evaluation indépendante doit être centrée sur l'ONUSIDA et l'ensemble de ses réalisations. Ceci comprend le Secrétariat et les activités relatives au VIH des 10 Coparrainants. Elle doit en particulier porter sur :
- a. l'ONUSIDA en tant qu'entité organisationnelle et administrative eu égard à sa capacité à exécuter son plan de travail adopté (Budget-plan de travail intégré) ;
 - b. les tâches du Secrétariat au sein de l'ONUSIDA ;
 - c. un certain nombre de domaines clés (p. ex. : la participation de la société civile, la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida, la sexospécificité, les droits de la personne), et les activités du Secrétariat et des Coparrainants au niveau du siège, des régions et, en particulier, des pays ;
- 4.4 *Convient* que :
- a. le mandat de la deuxième Evaluation indépendante soit confié à une ou plusieurs équipes qui démontrent leur compétence, leur expérience et leur sensibilité eu égard à la complexité du processus, à sa portée géographique et à ses nombreux éléments sous-jacents tels que l'administration, le financement, les relations internationales, la santé publique, la participation de la société civile, la sexospécificité ou les droits de la personne ;
 - b. le mandat de la deuxième Evaluation indépendante soit confié à des équipes du secteur privé ou du secteur public, ou un mélange des deux, à condition qu'elles soient extérieures au système des Nations Unies et qu'elles soient capables de travailler en collaboration et de se partager les responsabilités en fonction de leurs capacités et compétences respectives ;
 - c. les personnes participant à l'Evaluation doivent représenter des organisations provenant de régions et de groupes d'intérêt différents afin de garantir que toutes les régions et les parties prenantes concernées, y compris les personnes vivant avec le VIH, fassent partie de l'Evaluation ;

4.5 *Approuve* le mandat pour l'Equipe chargée de l'évaluation comme suit :

a. L'Equipe chargée de l'évaluation doit être placée sous l'autorité d'un Chef d'équipe employé à temps complet pendant 18 mois, qui sera indépendant du Secrétariat de l'ONUSIDA et des Coparrainants. Le reste de l'Equipe chargée de l'évaluation comprendra le personnel d'appui nécessaire au responsable et pas moins de dix consultants à court terme recrutés pour 5 à 7 mois chacun. Ce choix sera fonction de la décision concernant la portée de l'évaluation et le nombre de missions à effectuer dans les pays ;

b. Principales responsabilités:

Chef d'équipe: Conception de la méthodologie globale de l'évaluation et gestion d'une équipe de 10 à 12 consultants à court terme travaillant sur divers aspects de l'évaluation. Etablissement des rapports trimestriels destinés au Comité de surveillance, d'un rapport à mi-parcours à présenter au Conseil de Coordination du Programme et du rapport final selon le calendrier établi. Direction et gestion de toutes les relations avec le Comité de surveillance et les autres mécanismes administratifs. Liaison avec les bureaux dans les pays et les régions afin d'organiser les visites prévues sur le terrain. Le Chef d'équipe sera épaulé par un assistant administratif ainsi que d'autres personnels d'appui à temps partiel.

Consultants à court terme : Sous la supervision du Chef d'équipe, ils s'acquittent de divers aspects de l'évaluation. Il s'agira notamment d'examiner tous les documents pertinents transmis par le Secrétariat, les Coparrainants ou d'autres organisations ; d'élaborer la méthodologie pour les visites dans les différents pays, et de justifier le choix de ces pays ; de préparer et d'effectuer les visites dans les pays en suivant la méthodologie adoptée, puis de rédiger les rapports sur les pays. Ils contribueront à la rédaction des rapports et résumés, selon les besoins.

c. Domaines de compétence : Une partie de l'Evaluation implique l'examen des divers aspects de l'ONUSIDA, ce qui exige des compétences en sciences sociales et en santé publique. Parmi les disciplines susceptibles de convenir aux membres de l'Equipe chargée de l'évaluation citons la santé publique, l'épidémiologie, les sciences du comportement, la démographie et la recherche opérationnelle, la spécialisation en gestion des programmes d'évaluation et en systèmes d'information pour la gestion ainsi que dans les domaines liés au VIH (tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les consommateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes) et les problèmes connexes de santé publique. On s'attend également à ce que l'Equipe soit au courant des programmes de lutte contre le sida de par le monde ainsi que de la structure internationale de la santé et de l'aide au sein de laquelle ces programmes se déroulent. L'Evaluation pourra également comprendre une évaluation des procédures de l'ONUSIDA/OMS et du PNUD à l'appui de l'ONUSIDA. Il s'agira par exemple d'un résumé des audits annuels, d'un audit social ainsi que d'une enquête d'information, pour lesquels il faudra peut-être s'assurer le concours de cabinets d'experts-comptables ayant des compétences en matière de contrôle gestionnaire et administratif.

4.6 *Convient que :*

a. la deuxième Evaluation indépendante comprenne un éventail soigneusement choisi de missions, d'observations, d'entretiens et de groupes de discussions, de recherches sur dossier et d'examen des rapports existants, tels que le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance du Budget-plan de travail intégré.

L'Evaluation devra utiliser des méthodes avérées et une présentation standard de sorte qu'aucune méthodologie particulière n'éclipse les autres ;

b. la chronologie de ces différentes méthodes soit échelonnée afin de pouvoir profiter des activités qui peuvent être immédiatement effectuées et de promouvoir l'efficacité sans avoir à tenir compte du lieu, qu'il s'agisse du siège, des régions ou des pays;

c. la deuxième Evaluation indépendante mette à profit les compétences et l'expérience des partenaires, des Etats Membres et de la société civile, ainsi que d'autres évaluations telles que l'Evaluation OMS de l'initiative '3 millions d'ici 2005', l'Evaluation du Fonds mondial et l'Evaluation du programme PEPFAR réalisée par l'Institut de Médecine ;

d. les résultats de l'Evaluation soient présentés sous forme d'analyses à l'échelle mondiale, régionale et nationale et comprennent des études de cas particulières à certains pays pour mettre en lumière les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience. La qualité de l'information obtenue par ces moyens doit également être évaluée et commentée ;

e. si la contribution particulière de l'ONUSIDA peut être déterminée, il faut reconnaître qu'il sera difficile (si on se réfère à l'expérience acquise au cours d'autres évaluations, p. ex. du Fonds mondial ou du PEPFAR) d'attribuer les changements particuliers intervenus dans les pays aux interventions d'une seule organisation ;

4.7 *Décide* qu'un Comité de surveillance soit créé pour superviser l'Evaluation. Ce Comité sera composé d'un échantillon équilibré de représentants des gouvernements, des Coparrainants et de la société civile, garantissant une participation appropriée des personnes vivant avec le VIH et d'autres parties prenantes. Pour assurer son indépendance, le président du Comité ne sera pas membre du Conseil de coordination du programme ;

4.8 *Approuve* le mandat du Comité de surveillance comme suit :

a. Membres du Comité de surveillance.

Décide que le Comité de surveillance sera composé de représentants des pays donateurs et bénéficiaires, des parties prenantes de l'ONUSIDA, dont les Coparrainants, les Etats Membres, la société civile, tout en assurant une représentation appropriée de personnes vivant avec le VIH et d'experts indépendants, y compris des représentants du TERG/MERG.

Décide en outre que la composition du Comité de surveillance doit répondre aux critères suivants :

- Au moins une personne de chaque région et deux d'Afrique

- Au moins deux participants qui soient séropositifs
- Pas plus de trois membres du Conseil de coordination du programme
- Pas moins de 40% d'hommes ou de femmes
- Pas plus de dix membres

b. Obligation redditionnelle.

Le Comité de surveillance rendra compte directement au Conseil de Coordination du Programme, par l'intermédiaire du Président du Comité de surveillance. Il informera le Conseil de toute modification concernant le champ d'application, les activités ou le budget qui pourrait s'avérer nécessaire du fait d'un changement dans les procédures d'évaluation.

c. Compétences requises.

Les membres du Comité de surveillance doivent se caractériser par un niveau élevé de crédibilité et de compétence dans les domaines du suivi et de l'évaluation et de la collecte des données sur le terrain. En outre, ils doivent posséder de vastes connaissances concernant le sida, y compris les questions liées aux interventions de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien ainsi qu'une bonne connaissance des questions touchant l'ONUSIDA et le système des Nations Unies en général. Parmi les spécialistes dont les disciplines sont susceptibles de convenir aux membres du Comité de surveillance, on peut noter : ceux qui appartiennent aux disciplines quantitatives et qualitatives de la santé publique telles que l'épidémiologie, la biostatistique, les sciences du comportement, la démographie et la recherche opérationnelle ; les spécialistes de la gestion des programmes, des systèmes d'information pour la gestion, de la gestion dans des conditions difficiles et des spécialistes des problèmes relatifs au sida et les questions connexes de santé publique, de sexospécificité, de droits de la personne et de participation de la société civile.

d. Choix des membres.

Sur la base des nominations reçues, et compte tenu des critères ci-dessus, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme approuvera la composition du Comité de surveillance et sa présidence. Le Bureau enverra au CCP la composition proposée du Comité de surveillance pour examen et approbation, étant entendu qu'il ne pourra pas s'y opposer. Un vice-président sera choisi parmi les membres du Comité et élu par ce Comité. Aucun des membres ne doit avoir de conflit d'intérêts et les différentes régions et les deux sexes doivent être représentés. Les membres du Comité doivent avoir le temps et la motivation nécessaires pour participer à toutes les réunions.

e. Durée du mandat des membres.

Les membres du Comité de surveillance resteront en fonction pour la durée de l'Evaluation.

f. Soutien logistique.

Le Président du Comité de surveillance bénéficiera de l'appui de membres désignés du Secrétariat. En outre, le Secrétariat apportera son soutien pour

organiser les réunions ainsi que les voyages et le logement des membres du Comité ;

4.9 *Approuve* le processus présenté ci-dessous pour la création du Comité de surveillance :

DATE	ACTION
17-18 décembre 2007	Le CCP à sa 21 ^{ème} session approuve le mandat de l'Evaluation
21 décembre 2007	Le président du CCP envoie un courriel à tous les membres du CCP, aux observateurs, aux cinq représentants des ONG et aux dix institutions coparrainantes participant à la 21 ^{ème} réunion du CCP les invitant à présenter des nominations au Comité de surveillance. Les nominations doivent comprendre des CV complets et les noms de deux répondants en mesure de confirmer l'éligibilité par rapport aux critères définis dans le mandat.
18 janvier 2008	Date limite pour la soumission des nominations.
18-25 janvier 2008	Le Secrétariat recueille et vérifie les nominations et les fusionne dans une grille selon les critères, pour qu'elles puissent être examinées par le Bureau du CCP. Cette opération est purement logistique et ne constituera en aucune façon un classement des nominations.
28 janvier 2008	Réunion du Bureau du CCP pour décider de la composition et de la présidence du Comité de surveillance.
1 ^{er} février 2008	Le président du CCP informe le CCP de la composition du Comité, par voie électronique, en indiquant que toute réponse éventuelle doit lui parvenir avant le 8 février 2008.
8 février 2008	Date limite des commentaires et approbation silencieuse de la composition du Comité de surveillance.
9 février 2008	Création du Comité de surveillance.

4.10 *Approuve* le calendrier présenté ci-dessous :

DATE	ETAPE/RESULTAT	ENTITE RESPONSABLE
PREPARATION DE L'APPEL D'OFFRE		
21^{ème} réunion du CCP: 17-18 décembre 2007	Le projet de mandat pour la deuxième Evaluation indépendante est présenté au CCP pour approbation	Bureau du CCP
21 décembre 2007	Le président du CCP formule une demande de nominations à la fonction de membre du Comité de surveillance	Président du CCP

18 janvier 2008	Date butoir pour la remise des nominations à la fonction de membre du Comité de surveillance	Président du CCP
15 janvier 2008	Le projet d'appel d'offre est finalisé, y compris les critères et méthodes d'évaluation des offres	Bureau du CCP avec le soutien logistique du Secrétariat
28 janvier 2008	Le président et les membres du Comité de surveillance sont sélectionnés et nommés	Bureau du CCP
15 février 2008	Les offres concernant l'Equipe chargée de l'évaluation sont présentées au CCP, par l'intermédiaire de son président, pour approbation par voie électronique	Comité de surveillance

DATE	ETAPE/RESULTAT	ENTITE RESPONSABLE
PROCESSUS D'APPEL D'OFFRE		
7 mars 2008	Diffusion des appels d'offre : date limite pour la réception des offres le 4 avril 2008	Comité de surveillance
11 avril 2008	Un résumé des offres est présenté au président et au Bureau du CCP pour examen	Comité de surveillance
22^{ème} réunion du CCP: 23-25 avril 2008	Une recommandation concernant les offres est présentée en vue de décider de l'offre à retenir	Président du CCP en collaboration avec le Comité de surveillance

DATE	ETAPE/RESULTAT	ENTITE RESPONSABLE
PROCESSUS D'EVALUATION		
8 juin 2008	Le plan de travail détaillé de l'évaluation est présenté au Comité de surveillance	Soumissionnaire retenu (Equipe chargée de l'évaluation)
24 juin 2008	Début du travail sur les éléments de base de l'évaluation (sélection, compilation et analyse de contenu des documents choisis)	Equipe chargée de l'évaluation
23 août 2008	Tous les aspects méthodologiques et logistiques de l'Evaluation sont couverts et communiqués au Comité de surveillance	Equipe chargée de l'évaluation
A partir du 1 ^{er} octobre 2008	Présentation tous les quinze jours d'un rapport au Comité de surveillance sur les progrès, les retards et les éventuels problèmes rencontrés	Equipe chargée de l'évaluation

23^{ème} réunion du CCP: 15-17 décembre 2008	Présentation du rapport de situation sur l'Evaluation	Equipe chargée de l'évaluation
10 avril 2009	Le projet de rapport d'Evaluation est soumis au président du Comité de surveillance pour examen et soumission au CCP	Equipe chargée de l'évaluation
Avril 2009	Séances d'information sur le projet de rapport d'Evaluation	Comité de surveillance et Equipe chargée de l'évaluation
24^{ème} réunion du CCP: juin 2009	Présentation du Rapport final de la deuxième Evaluation indépendante au CCP et présentation au CCP de la réponse de l'ONUSIDA à l'Evaluation assortie de recommandations pour décision du Conseil	Equipe chargée de l'évaluation et Directeur exécutif

4.11 *Approuve* un budget maximum pour le Comité de surveillance de :

COMITE DE SURVEILLANCE:	Coût estimatif (USD)
Coût des réunions – location d'une salle, interprétation, rédaction des rapports, matériel technique p. ex. microphones	100 000
Déplacements (10 personnes/4 réunions – vols uniquement : \$3,000/personne)	120 000
Indemnité journalière (10 personnes, 4 réunions de 2 jours chacune (plus 2 jours de voyage) à \$300 par jour)	48 000
Frais d'assistance technique –consultant à court terme	80 000
Imprévus	40 000
Frais de publication, traduction et diffusion	100 000
TOTAL:	488 000

4.12 *Convient* que le budget pour l'Equipe chargée de l'évaluation ne dépasse pas USD 650 000 y compris les frais de déplacement du personnel (voir à l'annexe 1 la ventilation du budget indicatif) ;

4.13 *Décide* que 12 à 16 missions dans les pays devraient être menées selon les critères ci-après et *approuve* un budget de USD 1 069 200 – 1 425 600 :

- Représentation régionale équilibrée
- Représentants d'épidémies généralisées et concentrées
- Pays à prévalence élevée et pays à faible prévalence
- Situations humanitaires et d'urgence
- Différents niveaux économiques ;

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre de suivi et d'évaluation de la performance

- 5.1 *Approuve* le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance pour le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 ;
- 5.2 *Prie* le Bureau du CCP, en collaboration avec le Secrétariat, d'envisager la création, le mandat et la composition éventuels de sous-comités permanents du CCP, y compris un sous-comité pour le suivi et l'évaluation, et de faire des propositions à cet effet à la 22^{ème} réunion du CCP ;

Point 4 de l'ordre du jour : Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

6. *Prend note* des progrès réalisés à ce jour dans la collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport de situation sur l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre

- 7.1 *Accepte* d'examiner et d'approuver le mandat et les attributions révisés, y compris la composition de la GIST, pour appuyer la coopération sud-sud et la représentation géographique, par voie électronique au cours de janvier 2008 ;
- 7.2 *Demande* qu'une analyse de la GIST soit présentée à la 23^{ème} réunion du CCP, y compris une évaluation de son efficacité et de la valeur ajoutée ;

Point 6 de l'ordre du jour : Questions relatives aux futures réunions du Conseil de coordination du programme

- 8.1 *Prend acte* du document sur les questions relatives aux futures réunions du Conseil de coordination du programme présenté par l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB/(21)/07.5) ;
- 8.2 *Réaffirme* que les réunions futures du Conseil de coordination du programme peuvent se tenir de temps à autre ailleurs qu'à Genève en se fondant sur les critères suivants :
 - Rotation régionale
 - Coût total et partage des coûts
 - Compétences techniques locales
 - Infrastructures locales
 - Absence de restrictions concernant l'accès au pays
 - Intérêt thématique
 - Valeur ajoutée
- 8.3 *Convient* des critères ci-après pour orienter le choix des thèmes :
 - Intérêt général
 - Cohérence
 - Priorités

- Champ d'action

Point 7 de l'ordre du jour : Réunions du CCP en 2008

- 9.1 S'agissant de la 22^{ème} réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, *décide* qu'elle se tiendra en Thaïlande du 23 au 25 avril 2008 et aura pour thème « Diagnostique et traitement de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH et la manière dont l'ONUSIDA peut collaborer avec les communautés affectées par la tuberculose » ;
- 9.2 S'agissant de la 23^{ème} réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, *décide* qu'elle se tiendra à Genève du 15 au 17 décembre 2008, les modalités devant être arrêtées lors de la 22^{ème} réunion du Conseil de coordination du programme ;

Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions

10. *Convient* que les réunions du Conseil de coordination du programme commencent par une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui sont morts du sida depuis la dernière réunion.

21^{ème} Conseil de Coordination du Programme: Décisions et Recommandations

ANNEXE 1

COMMENTAIRES ET ELEMENTS A INCLURE EVENTUELLEMENT PAR QUESTION A TRAITER:

4.2 Questions à traiter

b) Gouvernance

- Ceci devrait inclure : une évaluation de l'efficacité du BPTI en tant qu'instrument de planification; la capacité du CCP à suivre l'application de ses décisions; la mesure dans laquelle les intéressés sont responsables de ces décisions et en sont partie prenante; le classement par le Conseil des problèmes par ordre de priorité ; la distribution géographique du CCP. (AFRO)

c) Réponse de l'ONUSIDA à l'Evaluation sur cinq ans

- L'accent devrait être mis en particulier sur les efforts organisationnels visant à obtenir un financement durable pour l'ONUSIDA et la mesure dans laquelle l'Organisation y est parvenue dans le contexte des besoins mondiaux en ressources (AFRO)

d) Rapports entre le Secrétariat, les Coparrainants, les institutions et les pays

- Le rôle de chef de file est-il assumé efficacement dans les discussions sur la politique à mener au plan mondial – Que faut-il faire pour renforcer le Secrétariat et le CCP afin que leur statut au sein du système des Nations Unies soit plus grand et, de ce fait, que leur efficacité et efficacité à coordonner la lutte contre le VIH/sida soient augmentées ? (AFRO)

e) Administration du Programme commun

- ainsi qu'une évaluation de la planification, et du suivi et évaluation des systèmes financiers et administratifs du Secrétariat de l'ONUSIDA.

4.3 Champ d'application

Texte à ajouter éventuellement à la décision

- ses points forts et ses faiblesses, et en particulier une évaluation des atouts propres à l'ONUSIDA (AFRO)

4.8 Comité de surveillance

Tous les participants au Comité de surveillance devraient posséder les caractéristiques suivantes:

- Des connaissances pratiques et une expérience avérées des programmes de lutte contre le VIH au niveau national, régional ou mondial;

- Des bases et des connaissances solides en matière de sexospécificité, de droits de la personne, et du rôle de la société civile dans la riposte au VIH.

4.12 Budget indicatif pour l'Equipe chargée de l'évaluation

EQUIPE CHARGEE DE L'EVALUATION:	Coût estimatif (USD)
Chef de l'Equipe 18 mois à plein temps	180 000 – 250 000
Personnel d'appui pour le Chef et l'Equipe	200 000 – 300 000
Voyages ¹ (8 missions – vols uniquement : \$3,000 par personne)	24 000
Indemnité journalière (8 missions de 2 jours chacune à \$300 par jour)	96 000
TOTAL:	500 000 – 650 000

Observations générales

- Commentaire à l'effet que l'évaluation sera limitée à l'examen du rôle que joue l'ONUSIDA pour arriver à l'accès universel d'ici 2010 alors que la prévention est une priorité.
- L'évaluation doit être une démarche constructive.
- Questions à traiter – il est important non seulement d'étudier les questions de gestion et de procédure – mais aussi les questions de fond – comme la prévention, l'égalité des sexes et le rôle de l'ONUSIDA dans les pays pour appuyer les efforts nationaux de lutte contre le sida – le rôle de l'ONUSIDA dans l'élaboration des stratégies et le renforcement des capacités.
- L'importance de l'indépendance du comité de surveillance a été soulignée. On a aussi souligné la nécessité de disposer de personnes compétentes et expérimentées.
- On souhaite que l'évaluation étudie le rôle de l'ONUSIDA de manière systématique – à l'échelle du système.
- On s'est demandé si l'ONUSIDA était réellement à même de s'attaquer aux véritables moteurs de l'épidémie – au-delà du système de santé – y compris la sexospécificité et autres.
- Concernant le budget, plusieurs intervenants ont estimé que le coût du comité de surveillance devait mieux correspondre à celui de l'évaluation.
- Il a été demandé que le mandat soit plus concis et comporte des questions claires de recherche.
- Question de la gestion de la performance de l'équipe chargée de l'évaluation.
- On a demandé si la résolution de l'ECOSOC allait être réexaminée pour voir si elle était toujours pertinente.

¹ Les voyages sont prévus pour les entretiens avec les parties prenantes, la participation aux réunions, p. ex. le Conseil de Coordination du Programme, et autres, selon les besoins.

- Souhaite revoir la valeur ajoutée de l'approche régionale adoptée par l'ONUSIDA depuis la dernière évaluation.
- Le mode de fonctionnement du CCP doit être revu de toute urgence et il est nécessaire de faire suite aux décisions et recommandations du CCP.
- Recommande d'examiner dans l'évaluation les facteurs structurels tels que la stigmatisation et la discrimination.
- Suggère d'établir un ordre de priorité pour les questions à traiter étant donné les contraintes de temps et de ressources.
- Il faudrait utiliser les mêmes méthodes de mesure que celles de l'évaluation précédente pour assurer la comparabilité des résultats.
- Il est nécessaire d'examiner les obstacles à la mise en place et exécution de programmes conjoints au niveau des pays – assurer la participation de la société civile et des personnes vivant avec le VIH – il faut aussi examiner la coordination des programmes pour voir si l'on peut améliorer la composition, l'efficacité de la prise de décisions et l'efficacité des résultats (le secrétariat du CCP doit être évalué).
- La question primordiale à traiter est la capacité de l'ONUSIDA et du Secrétariat à être unis dans l'action – la performance au niveau des pays doit être évaluée.
- L'évaluation doit être équilibrée et constructive et mettre en lumière les succès et les défis – il faut faire participer les pays concernés.
- L'évaluation doit aussi examiner la contribution de l'ONUSIDA au renforcement du système de santé et à la prestation de services de santé sexuelle et reproductive.
- L'évaluation doit comporter des exemples de l'impact de l'ONUSIDA au niveau des pays – s'inspirer de l'expérience du Fonds mondial.
- Les listes de populations et de thèmes dans le document de l'évaluation pourraient être restrictives – il serait bon de laisser la porte ouverte à des surprises.
- Les questions ayant trait aux droits de la personne et aux personnes vivant avec le VIH doivent être renforcées et intégrées tout au long du document.
- Le niveau régional de l'ONUSIDA doit être évalué – il convient d'examiner les évaluations d'impact dans 8 pays qui sont évalués par le Fonds mondial.
- Se dit préoccupé par les délais d'exécution – on pourrait aussi obtenir l'information des pays par des moyens virtuels.
- Très préoccupé par les délais d'exécution – voudrait que l'évaluation soit terminée aussi vite que possible – d'ici la mi-2009.
- Appui à la fois pour 12 et 16 missions dans les pays- mais se dit préoccupé par les délais d'exécution.
- A l'impression que les choses sont trop précipitées au début du processus d'évaluation et qu'il faut y remédier – peut-être en ajoutant un mois de plus pour la préparation.
- Il faut tenir compte de la représentation au niveau du Secrétariat.
- Commentaire général pour le comité de surveillance – il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts.
- Il convient de se pencher réellement sur la meilleure façon de faire participer la société civile – il est nécessaire d'examiner comment obtenir davantage d'apports importants du fait de la participation de la société civile, et l'évaluation devrait également s'y attacher.

LES MÊMES ET AUTRES COMMENTAIRES DES DELEGATIONS:

Allemagne

- un délai de deux ans est trop long – préférerait que l'évaluation soit terminée d'ici la mi-2009
- le budget du comité de surveillance doit être revu

Belgique

- importance de l'indépendance du comité de surveillance
- il est nécessaire d'essayer de terminer l'évaluation aussitôt que possible, dans l'idéal d'ici la mi-2009

Brésil

- il est important de se pencher sur les rôle et mandat de l'OMS et du PNUD eu égard au sida
- il faut mettre l'accent sur le renforcement des droits de la personne
- il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les personnes vivant avec le VIH

Djibouti

- l'évaluation devrait donner une meilleure idée de ce qui a ou n'a pas fonctionné au niveau des pays

Etats-Unis

- dans la mesure du possible cette évaluation devrait utiliser la même méthodologie que l'évaluation sur cinq ans pour que les résultats soient comparables
- trois questions principales doivent être traitées: i) l'ONUSIDA s'acquitte-t-il bien de son mandat; 2) les points forts et les faiblesses de l'ONUSIDA; 3) les atouts propres à l'ONUSIDA
- l'évaluation ne doit pas porter sur les structures et mandats révisés récemment – p. ex., évaluation du Groupe de travail mondial
- l'évaluation doit examiner l'appui technique imparti, y compris les progrès et les défis
- l'évaluation doit examiner les avantages pour l'ONUSIDA d'une participation à un programme plus vaste d'efficacité de l'aide (p. ex., Déclaration de Paris)
- la question relative à la sexospécificité doit être élargie en se référant à la phrase "connaître son épidémie"
- l'évaluation doit fournir non seulement une analyse mais des recommandations susceptibles d'être appliquées pour examen et approbation par le CCP
- concernant le comité de surveillance, les Etats-Unis appuient le concept d'un "groupe de travail chargé de l'évaluation"
- bien qu'une séparation appropriée soit nécessaire, le Secrétariat devrait assumer un rôle coopératif dans la gestion de cette opération
- le délai d'exécution de l'évaluation doit être moins long
- les coûts semblent plutôt élevés, les Etats-Unis souhaitent un débat sur le budget mais accepteraient dans l'esprit du consensus la proposition actuelle

Inde

- plusieurs missions dans les pays sont nécessaires pour tenir compte de la diversité des épidémies de sida de par le monde

- il est nécessaire de ramener à ses véritables dimensions le rôle des pays

Italie

- recommande un mandat plus court et des questions de recherche clairement définies
- il est important de faire fond sur l'évaluation sur cinq ans
- il est nécessaire de disposer d'un mécanisme pour veiller à la qualité du travail de l'équipe chargée de l'évaluation
- l'Italie attend avec intérêt la rationalisation du budget
- il convient de se demander si les objectifs de la résolution de l'ECOSOC portant création de l'ONUSIDA sont encore pertinents aujourd'hui
- il est nécessaire d'examiner le contexte sur la réforme des Nations Unies et l'efficacité de la lutte contre le sida
- tous les éléments ci-après doivent être évalués : la taille de l'ONUSIDA, les niveaux auxquels se déroulent les activités (national, régional, mondial), le rôle joué en matière de plaidoyer, mobilisation des ressources, établissement de partenariats, information stratégique, suivi et évaluation, approche régionale moyennant les dispositifs d'appui technique
- il faut examiner les structures et relations au sein du Programme commun pour faire des recommandations concernant le renforcement de la gouvernance, de la responsabilisation et des mécanismes budgétaires
- il est nécessaire de revoir les responsabilités du CCP et son mode de fonctionnement, y compris un suivi plus systématique des décisions ou une communication plus régulière au CCP et aux Conseils des Coparrainants des données concernant les décisions du CCP
- il est nécessaire d'évaluer l'efficacité institutionnelle de l'ONUSIDA
- l'Italie appuie l'accent mis sur la place respective des hommes et des femmes dans l'épidémie et recommande que l'on se penche sur d'autres facteurs structurels comme la stigmatisation, la discrimination et la pauvreté

Japon

- il est nécessaire de bien distinguer les objectifs généraux et les objectifs particuliers de l'évaluation
- toutes les questions doivent être traitées en profondeur, mais il convient également de les classer par ordre de priorité

Kenya

- l'évaluation doit porter sur les interventions de l'ONUSIDA à tous les niveaux (national, régional, mondial)
- proposition pour une nouvelle décision concernant l'appui technique
- appui à un processus global et transparent auquel participent les principales parties prenantes
- il est nécessaire d'assurer un financement durable

Myanmar

- les questions de l'évaluation doivent faire la part du niveau national et tenir compte du point de vue du gouvernement
- il est nécessaire d'évaluer l'impact de l'harmonisation opérationnelle du système des Nations Unies

- il convient de voir si un dialogue et une consultation véritables se sont instaurés avec le gouvernement national
- soutient l'inclusion de professionnels des secteurs privés et publics dans l'équipe chargée de l'évaluation sur la base de leurs capacités et compétences
- l'évaluation administrative devrait aussi inclure les Coparrainants

Nouvelle Zélande

- il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur le renforcement des systèmes de santé
- il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation formelle de l'impact, mais il est important de mettre en relief les récits concernant les pays
- les missions dans les pays doivent mettre en évidence la diversité des épidémies de sida de par le monde

RD Congo

- l'accent sur les pays est important, y compris l'accent sur les obstacles à une bonne mise en œuvre
- il est nécessaire que la société civile participe
- un examen du CCP s'impose
- il est nécessaire de procéder à une évaluation du Secrétariat

Suisse

- il est nécessaire de classer par ordre de priorité les questions de l'évaluation
- il est important d'entreprendre un examen de l'ensemble du système y compris de tous les facteurs clés de l'épidémie
- aucune préférence concernant le comité de surveillance, mais il doit être indépendant et son mandat doit être clair. Le budget est trop élevé
- le budget du comité de surveillance ne semble pas cadrer avec le reste des coûts de l'évaluation

Thaïlande

- la question primordiale de l'évaluation devrait être la performance de l'ONUSIDA
- l'approche doit être constructive et participative (faire ressortir les succès et les difficultés)
- il est nécessaire de faire participer les pays concernés
- l'importance de la prévention doit être soulignée
- l'analyse de l'évaluation doit être liée aux objectifs du développement
- préfère l'option b) pour le comité de surveillance. Le comité de surveillance doit avoir des relations étroites avec l'équipe chargée de l'évaluation
- le délai d'exécution doit être moins long

Délégation des ONG

- il est nécessaire de renforcer la question relative à la sexospécificité
- il convient de réfléchir davantage aux droits de la personne et à la participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA)